

**Secrétariat général**

**DELIBERATION N° 11/2013  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT  
FRANÇAIS A L'ETRANGER  
Séance du 27 juin 2013**

**Mise à disposition de l'association des parents d'élèves de locaux scolaires  
destinés à l'extension du lycée français d'Amman**

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'administration autorise la directrice de l'AEFE à signer la convention d'occupation temporaire du site du lycée français d'Amman au profit de l'association des parents d'élèves pour une durée de 15 ans moyennant une redevance domaniale de 350 000 euros par an.

Nombre de votants : 23

Pour : 23

Contre : /

Abstentions : /

Refus de vote : 3

Fait à Paris, le 27 juin 2013

Le président du conseil  
d'administration de l'AEFE



Jean-Baptiste MATTEI